



Affiché le 20/12/2019  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2019**

**Le mardi 17 décembre 2019 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 10 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur François GRENET, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS (de la question 1 à 8), Monsieur Mathieu LAMOUR, Madame Yvette PUREN, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

### **Absents excusés :**

Monsieur Armel EVANNO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT), Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Mathieu LAMOUR), Monsieur Christian PELTAIS (à partir de la question 9 procuration donnée à Monsieur Roland LE SAUCE)

### **Absents sans procuration :**

Madame Florence AOUCHICHE

**Secrétaire de séance : Monsieur Ronan ALLAIN.**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019.

## **2- DAGRH - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **3- DAGRH - PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE MUNICIPALE VICTIME D'OUTRAGES DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la prise en charge du préjudice subi par le fonctionnaire de police municipale concerné, bénéficiaire d'une mesure de protection fonctionnelle, en raison de la non-exécution par l'agresseur de la décision de justice ayant prononcé une condamnation pécuniaire à son encontre ;

- **DIT** que cette prise en charge couvre pour l'agent l'indemnisation du préjudice moral d'un montant de cinq cent euros (500 €) ;

- **DIT** que la Ville agira en justice à l'encontre de l'auteur des faits afin d'obtenir le remboursement du montant versé.

**4- DF - DF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES**  
**CREANCES ETEINTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ADMET** en non-valeur, sur le budget principal de la Ville, la somme de **1 681,02 €**,  
comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **ADMET** en créances éteintes, sur le budget principal de la Ville, la somme de  
**13 594,34 €** comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente  
délibération.

**5- DF - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE**  
**POUR ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU**  
**QUART**  
**DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement,  
dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire 2019, sur  
l'exercice budgétaire 2020 pour le budget Principal conformément au tableau annexé.

**6- DF - ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2020-2023**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre n° 19042 relatif aux travaux d'entretien de la voirie à la  
société COLAS.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord-cadre, les marchés et tous documents  
d'exécution relatif à la procédure.

**7- DF - GRILLE TARIFAIRE : VOTE DES TARIFS 2020**  
**LOCATION DE MATERIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL,**

## **HALLES, MARCHÉ, CIMETIÈRE, TAXES DE MISE EN FOURRIÈRE, COLLECTE DE DECHETS VERTS, PHOTOCOPIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée, annexée à la présente délibération, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

## **8- DF - ACCORD-CADRE DE FOURNITURES INFORMATIQUES TOUS SERVICES EN GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE - CCAS D'AURAY POUR 4 ANS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre aux entreprises AVITI, MEDIACOM, GALLES INFORMATIQUE pour leurs offres économiquement les plus avantageuses.

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement de l'accord-cadre n°19045T : Fournitures de matériels informatique pour un montant maximum global de 272 000 euros HT et tout document d'exécution des marchés qui s'y rapportent.

## **9- DF - MODERNISATION DES HALLES MUNICIPALES - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

2 voix contre :  
Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS

1 abstention(s) :  
Monsieur GRUSON

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre n°19024 au groupement du cabinet d'architecture Lâme,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération à 123 457,04 euros HT et toutes pièces nécessaires à la procédure et les mesures exécutoires du contrat.

- **DECIDE** de verser la prime de 3 000 euros dans son intégralité aux candidats.

**10- DF - TRAVAUX SUR INSTALLATIONS SPORTIVES – STADE DE FOOTBALL DU LOCH – DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL POUR LE FOOTBALL AMATEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre des demandes de subvention auprès de la FFF pour l'aménagement du stade de football du Loch.

**11- DF - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours financier de l'État, au titre de la programmation 2020 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour financer les projets d'investissement suivants :

Priorité n° 1 :

Travaux d'extension du complexe sportif de la Forêt

Priorité n° 2 :

Travaux de renforcement, restauration des quais de Saint-Goustan

- **ARRÊTE** les modalités de financement, comme exposé dans le tableau ci-avant.

**12- DAC - MEDIATHEQUE - MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES TERRE ATLANTIQUE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DU 01 JANVIER 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire commune au réseau des Médiathèques Terre Atlantique.

- **APPROUVE** sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (étant entendu que les

abonnements en cours courent jusqu'à leur terme et que cette nouvelle grille est appliquée lors du renouvellement).

**13- DAC - PATRIMOINE - APPROBATION DES STATUTS RELATIFS A LA CREATION DE L'ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE DU PAYS D'AURAY ET DE L'ADHESION DE LA VILLE D'AURAY - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les statuts de l'Association de Valorisation du patrimoine du Pays d'Auray.

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 abstention(s) :  
Mme Hulaud, Mme Pommereuil, M. Grenet, M. Lamour, Mme Hervio, M. Larrieu, M. Gouegoux.

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE,

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Auray à l'association pré - citée.

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour),  
1 abstention(s) : M. Lassalle

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE,

Le Conseil municipal :

- **DESIGNE** M. Lassalle, en tant que représentant de la Ville d'Auray et membre du Collège 2.

**14- DAC - ARCHIVES - PATRIMOINE - APPROBATION D'UN PRIX DE VENTE POUR LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION BOISECQ-LONGUET**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de 250 catalogues d'exposition.

- **APPROUVE** les tarifs relatifs aux catalogues de l'exposition Simone BOISECQ – Karl Jean LONGUET

**15- DAC - ECOLE DE MUSIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LA CHAPELLE SAINTE - HELENE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE BRETAGNE ATLANTIQUE ET LA VILLE D'AURAY - AUTORISATION DU MAIRE A LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition ponctuelle de locaux entre le Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique et la Ville d'Auray.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**16- DU - AVIS SUR LA MISE EN VENTE PAR AIGUILLON CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE ENTRE L'ORGANISME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ ET L'ÉTAT**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour),

15 voix contre :

Monsieur ROCHELLE, Monsieur LASSALLE, Madame RENARD, Madame LE BAYON, Monsieur GOUEGOUX, Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur BOUGUELLID, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR, Monsieur LARRIEU

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ÉMET un avis défavorable** sur la mise en vente des 18 logements locatifs sociaux proposée par Aiguillon construction dans son plan de mise en vente établi dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale ;

**17- DEEJ - ASSOCIATION GABRIEL DESHAYES ET DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR FINANCEMENT D'UN PROJET SCOLAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 400 € à l'association Gabriel Deshayes.

**18- DEEJ - CONVENTION ANNUELLE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN A LA GESTION D'UN SERVICE DE LOCATION SOLIDAIRE DE VEHICULES POUR LES HABITANTS D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND** connaissance de la convention annuelle d'attribution d'une subvention pour le soutien à la gestion d'un service de location solidaire de véhicules pour les habitants d'Auray.

- **APPROUVE** ladite convention et l'attribution de la subvention à l'association,

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation d'un représentant,

- **DESIGNE** Mme LE BAYON représentante du conseil municipal de la ville au sein du conseil d'administration de l'association,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**19- DEEJ - SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2019-2022 POUR LE TERRITOIRE AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE AVEC LA CAF - AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la Contrat Enfance et Jeunesse 2019-2022 du territoire Auray Quiberon Terre Atlantique.

**20- DEEJ - GARDERIE PERI-SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINTE-THERESE - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),



1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** du versement en 2020 d'une subvention d'un montant de 1 746,71 € à l'A.P.E.L de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'organisation de la garderie périscolaire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'A.P.E.L. Sainte-Thérèse.

A 21h20, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.